

Rectificatif Galette des rois



Organisée conjointement par la mairie et le comité des fêtes à la salle polyvalente.

Le vendredi 24 janvier 2014

20 h : Présentation d'un diaporama sur l'évolution du village de 1995 à 2014, suivi d'un débat. Puis dégustation de galettes des Rois offertes par le comité des fêtes.



Venez nombreux.

Mot du Maire

Chers habitants,

Voilà une page qui se tourne pour vous et pour moi. Le moment est au bilan. Après 19 ans de mandat de maire, comme vous le savez j'ai décidé de ne pas me représenter.

Cette décision est conforme à ma conviction basée sur deux principes : le non-cumul des mandats et la limitation du nombre de mandat dans le temps. Ceci pour permettre un renouvellement du monde politique et éviter une trop grande professionnalisation des élus. Donc, ce que j'aimerais que les élus s'appliquent à eux-mêmes, je me l'applique à moi-même.

En plus, mon âge « vieillissant » est un argument supplémentaire pour céder la place à des plus jeunes, qui avec leur compétence et leur dynamisme sauront continuer à agir pour le développement de notre village et de notre vallée. Depuis 19 ans, j'ai essayé avec mon conseil, par des opérations d'investissement, d'entretien et d'amélioration et par des actions culturelles variées de donner un sens à vivre dans notre village.

Lors de notre rencontre, à la salle des fêtes, le 24 janvier, à 20 h, nous vous présenterons les réalisations que nous avons effectuées ainsi qu'un point sur les finances locales dont Gérard Chaix vous informe, ci-après. Quelques actions ne sont pas terminées et j'espère que la prochaine équipe pourra les mener à bien :

- le lotissement,
- pour accompagner cette opération, la future municipalité devra conclure avec la SNCF l'achat de l'ancienne colonie classée en zone artisanale. Ceci pour installer une ou des entreprises créatrices d'emplois.

Actuellement dans cette opération nous collaborons avec le conseil général (Hautes-Alpes-Développement) et le chargé de mission du développement économique des Deux-Buëch et du Haut-Buëch qui activent tous leurs réseaux pour trouver un ou des entrepreneurs.

- le projet « logements sociaux » n'est qu'un petit projet de 3 ou 4 logements. N'oublions pas que nous avons 4 logements assimilés sociaux (la gare + 3 logements au-dessus de la mairie).

Il est important de pouvoir offrir à Saint-Julien des logements locatifs à



loyer raisonnable pour des revenus modestes compatibles avec ceux de la vallée (à Lus tous les logements sociaux sont occupés).

Donc si la nouvelle équipe maintient ces projets nous pouvons espérer avoir dans quelques temps de nouveaux locataires, de nouveaux propriétaires, habitant à l'année, ainsi que de nouveaux résidents secondaires et malgré les problèmes actuels, une entreprise s'installant sur le site SNCF en créant quelques emplois.

Nous avons aussi le projet ambitieux avec le musée départemental de Gap d'une exposition d'aquarelles du peintre impressionniste, Paul Signac, qui séjourna à Saint-Julien en 1914.

Qui ne risque rien n'a rien.

Vous allez devoir choisir, le 23 et le 30 mars, une nouvelle équipe municipale pour Saint-Julien.

Je vous demande lorsque que vous serez dans l'isoloir, de n'avoir à l'esprit pour le choix des conseillers, que les mots compétence et disponibilité.

Etre élu, même d'une petite commune est une charge lourde et difficile. Si l'on veut que Saint-Julien continue à vivre, à se défendre, il nous faut donc des élus compétents, volontaires, ouverts, ayant un sens aigu de l'intérêt général et non de l'intérêt partisan.

Je ne veux pas terminer ce dernier « grand » mot du maire sans remercier chaleureusement toutes les équipes qui m'ont accompagné depuis 1995 (malgré quelques désaccords parfois importants mais c'est le cours naturel des hommes). Je remercie tout particulièrement Dany et Gérard, fidèles soutiens, Gilbert, notre mémoire technique, dévoué à Saint-Julien, œil aigu et vigilant lors de la surveillance de nombreux chantiers.

Je remercie également Phyllis, Ginette, Nicole et Robert, membres très actifs du comité des fêtes, Hélène notre dynamique « agente » postale et Eric, notre discret mais très efficace chargé de mission « Natura 2000 ».

Je n'oublie pas évidemment Jean-Pierre notre « directeur technique », pilier dévoué de Saint-Julien depuis 33 ans qui nous quittera bientôt et, sans qui, Saint-Julien ne serait pas ce qu'il est actuellement. Merci aussi à Nadine « notre directrice administrative » à l'humeur stable quels que soient les vents forts autour d'elle, les courriers nombreux et intempestifs fournis par un maire parfois désordonné!

Grand merci à vous tous et à chacun en particulier.

Une pensée forte aussi pour Alain, plume vive et aiguisée qui a su maintes fois parler de Saint-Julien avec chaleur. Je quitte mon costume de maire avec, quelque part, un peu de regret malgré tout, je vous souhaite à tous « bonne vie », à la nouvelle équipe « bonne chance ». Qu'elle défende bien l'avenir et le devenir de Saint-Julien.

J.-C. Gast

Le mot des conseillers



Dans quelques semaines va se terminer mon troisième mandat d'élu à la mairie de Saint-Julien.

Je pense avoir pu accompagner et apporter très modestement, ma contribution au développement de mon village natal.

Lors de mon premier mandat, dans les années 1980, délégué de la commune au Syndicat Intercommunal d' Electification (SIE) j'avais pu obtenir le renforcement de la ligne électrique de Montama-Haut. Il faut rappeler qu'alors, les hameaux n'étaient alimentés qu'en monophasé 220 volts. Les transformateurs, très loin du lieu de consommation, ne délivraient que peu de puissance.

Un exemple, le transformateur desservant Vaunières était situé à

l'entrée de la vallée des Oches.

Pour Montama-Haut, le projet de création d'un four de potier, nécessitait la fourniture d'une tension de 380 volts par un transformateur proche.

Dans les années qui suivirent, l'ensemble de la commune bénéficia des mêmes améliorations.

Le fonctionnement du SIE ne permettait pas de faire chaque année des travaux dans toutes les communes du canton (budget limité). Un ordre de priorité devait être établi. C'est pour cela que nous avons dû attendre les années 2000-2010 pour faire réaliser la dépose des " fils nus " de la Rochette et de la Croix du Chambon.

C'est à ce moment-là que la loi a obligé la dissolution du SIE pour la création d'un Syndicat Départemental (SYME) La mise en place de celui-ci a été très longue, ce qui a occasionné des retards important dans la suite des travaux prévus : enlèvement des poteaux en fer de la digue de " la Croix du Chambon " et aussi de l'étude de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le village .

Pendant ces deux derniers mandats j'ai suivi avec intérêt les travaux réalisés. Ces chantiers sont toujours suivis par un technicien du bureau d'étude ayant préparé le dossier, pour autant, il était important que la mairie soit représentée chaque semaine aux réunions de chantier : ce fut le cas entre autre, pour l'écomusée, le pont sur

Bouriane, la protection des captages, le renforcement du vieux pont sur Bouriane, etc...

J'ai souvent beaucoup apprécié les réunions du lundi matin, où autour du maire se retrouvaient les salariés municipaux et les adjoints. Les temps forts étaient quand l'un de nous disait " j'ai une idée si on faisait " telle ou telle chose " pour améliorer la vie au village. Cela pouvait être des réalisations importantes mais aussi et souvent des décisions apparemment plus simples mais aussi importantes comme le fleurissement du village ou la pose de plaques désignant le nom des rues.

Saint-Julien doit vivre, se rajeunir, se développer, car les atouts existent et le "bien vivre ensemble " est certainement plus facile dans la vallée du Buëch! Gérard Chaix, maire-adjoint.





Dernier petit journal de notre équipe! En écrivant ces mots que de souvenirs remontent à la surface : voici 6 ans, je devenais rédactrice de l'Echo du Bôchaine (24 numéros ont été publiés) et se fut pour moi un plaisir de chercher, trouver des articles pour chacun d'eux, ensuite de réaliser avec l'aide de Nadine, la mise en page. Les corrections étaient faites par Alain qui ne laissait passer aucune erreur, aucune faute d'orthographe ou de ponctuation. Souvent, Nicole est venue aider pour l'édition et le pliage et, enfin, c'est Jean-Pierre qui

le distribuait. Un grand merci à Annie Fabbri pour sa collaboration à la rédaction d'articles. Un beau travail d'équipe!

C'est pour cela qu'aujourd'hui, c'est avec un pincement au cœur que je réalise ce dernier petit bulletin municipal. D'autres tâches m'incombaient dans ce conseil :

- assister aux réunions du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique),
- aux conseils d'administration de l'ADMR du Haut-Buëch, du Centre Social, aux réunions de la prévention de la délinquance,
- préparation du budget avec Gérard, Nadine et le percepteur,
- l'aménagement du village pour le rendre plus attrayant (fleurissement, illuminations de Noël, plaques de rue, rénovation des façades...)

Ce travail a été prenant, intéressant, enrichissant, mais c'est sans regret que je quitte aujourd'hui ces responsabilités, nous avions d'autres projets Alain et moi et bien que je me retrouve seule je garde la même optique : aller de l'avant et réaliser tous nos projets.

Il n'est pas aisé de faire plaisir à tout le monde mais j'ai toujours voté en mon âme et conscience, en pesant le pour et le contre de toutes les décisions.

Je souhaite donc bon vent à la nouvelle équipe municipale.

Dany Muret, maire-adjoint.





Pas question tout d'abord de faillir à la tradition pour commencer ce petit courrier. Je voudrai donc souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une belle année sous le signe de la santé, du bonheur et du changement aussi puisque se profilent à l'horizon les élections municipales et européennes.

Pour ma part ce sera la fin de ma participation au sein d'un conseil municipal pluriel et varié. Merci pour cela à notre maire Jean-Claude Gast d'avoir su constituer une équipe à l'image de notre village, composée de retraités mais



aussi d'actifs, d'agriculteurs, d'urbains voire même d'urbaines... d'hommes mais aussi de femmes.

Difficile avant d'aborder cette mission de réaliser la complexité, la difficulté et la variété de la tâche. Il fallait bien tout le savoir des anciens pour répondre avec bienveillance aux questions des petits nouveaux. Merci donc à eux. Ce fut une collaboration enrichissante pour une expérience unique.

A la nouvelle équipe qui nous succèdera, je souhaite dès maintenant de l'énergie, de la créativité et de la réussite. Je quitte une équipe municipale, pas un village.....A bientôt donc au détour d'une androne.



Quelques mots pour exprimer mon ressenti durant mon élection au sein du conseil municipal de Saint-Julien-en-Beauchêne. J'ai pris à cœur d'exécuter certaines charges en tant que :

- déléguée aux commissions « fêtes et cérémonies et aménagement du village »,
- déléguée à la commission « communication » en participant aux réunions de l'Office du Tourisme d'Aspres-sur-Buëch.
- suppléante aux conseils d'administration du centre inter-

communal d'action sociale du Haut-Buëch, représentant la commune de Saint-Julien.

Cette élection m'a permis de découvrir le fonctionnement, les obligations, la vie d'une municipalité de moins de 1 000 habitants mais importante par sa superficie et sa diversité.

J'ai apprécié ce travail en tant que « nouvelle » élue au sein d'une « ancienne » équipe compétente. Bonne année et bonne santé à tous.

Nicole Visona





Pendant la durée de ces trois derniers mandats j'ai été heureux d'avoir pu participer au sein de l'équipe communale à la gestion technique et d'avoir pu aider à la réalisation de certains travaux. Je garde un bon souvenir de ce passage et de toute l'équipe.











Dany Muret a demandé aux conseillers municipaux d'écrire quelques lignes sur leur ressenti du mandat qui s'achève. Si je devais résumer le mien en un mot, ce serait « déception ». Bien qu'ayant approuvé quelques actions, je me suis trouvé en désaccord sur certains projets et procédés. Je ne désire donc pas témoigner davantage et préfère me tourner vers l'avenir en souhaitant bonne chance à la future équipe municipale.

Jean-Luc Bauchau





Le bilan sur mon rôle de conseiller municipal est assez bref puisqu'il a été assez limité. En effet, j'ai pris part aux votes, participé aux débats lors des conseils mais je ne me suis pas investi concrètement dans la vie de la commune. J'ai quand même pu voir et comprendre que la gestion d'une commune, même petite, nécessite un grand nombre de compétences (administratives, techniques...), du temps, de la volonté (de la bonne!), et de l'ouverture d'esprit! Je tiens à dire que je me suis toujours bien senti au sein de l'équipe municipale et que Mr le Maire a su créer un climat serein dans lequel tout le monde pouvait s'exprimer. Merci à lui et à ses adjoints qui ont donné de leur temps pour Saint-Julien.



Olivier Leroy

Etre maire Interview

Vous avez été maire de Saint-Julien-en-Beauchêne durant 3 mandats et il nous est apparu intéressant de connaître quelle avait été votre évolution personnelle dans la perception du statut de maire.

*Quelle motivation vous a incité à présenter votre candidature pour un 1er mandat?

A la suite des évènements de Mai 68 que j'ai vécus dans la région parisienne, j'ai été très intéressé par un investissement dans la vie publique .Dès mon arrivée à Saint-Julien en 1973, j'ai manifesté mon intérêt pour la vie communale (réouverture de l'école, la Grande Trace à Lus, la passerelle sur le Buëch...) A chaque élection je me suis présenté sans succès. C'est par un concours de circonstances électorales que j'ai été élu maire de Saint-Julien en 95. Ma volonté participative pour dynamiser le Haut-Buëch devenait exécutive.

*Votre réaction, votre état d'esprit après l'élection ?

Inquiet par le poids de la charge et conscient du challenge à réaliser.

*Le regard des habitants a-t-il changé à votre égard ?

Je pense que lors du premier mandat c'était un regard d'observation.

*Dans une petite commune quel type de relation s'établit entre le maire et ses administrés ?

Pour beaucoup d'habitants le maire est à leur disposition et doit répondre à tout.

*Le maire doit-il être un homme de compromis ?

Oui. Il y a des compromis difficiles à trouver, lorsqu'il s'agit d'intérêt général et d'intérêt particulier.

*Au cours de ces 3 mandats, avez-vous constaté un changement, une évolution dans les mentalités de vos administrés par rapport à votre statut ?

Je pense que leur regard est devenu plus favorable aux actions entreprises.



*Dans la fonction de maire :

- qu'est-ce qui vous est apparu difficile ?

Mener à bien des actions entreprises en adéquation avec les particuliers et les règlements administratifs.

pénible?

Les rapports avec certains administrés qui ne pensent qu'à leur intérêt et non pas à l'intérêt général. Conflit avec des personnes en tant que maire pour faire appliquer les décisions municipales ou administratives.

agréable?

Etre à l'origine d'un projet et le mener au bout.

*Avez-vous noté une évolution administrative du statut de maire au cours de ces 3 mandats?

C'est un statut de plus en plus complexe avec des responsabilités de plus en plus importantes. Il faut une grande dépense d'énergie pour puiser les renseignements nécessaires à la réalisation d'un projet.

*Le maire d'une petite commune a-t-il de l'audience auprès des instances administratives ?

Audience, oui, même si le poids n'est pas le même que celui du maire d'une grande commune.

*Votre meilleur souvenir?

Repas à Genève avec des personnalités culturelles, sur invitation du maire de Genève à qui nous avions prêté l'Assomption de Champaigne pour une exposition relative au peintre. Ce fut une expérience très riche en échanges.

*Votre souvenir le plus insolite ?

L'installation de personnes électro-sensibles dans une grotte de Baumugnes.

*Quelle est la réalisation ou l'action, dont vous êtes le plus satisfait ?

Il y en a plusieurs : ce sont le lotissement, la station d'épuration, la déviation du village, la restauration de la façade de la mairie et toutes les actions culturelles : les manifestations autour de l'Assomption de Ph. De Champaigne, le festival des Couleurs, les concerts chez l'habitant, le théâtre Giono....

*Quelle action ou réalisation considérez-vous comme un échec?

La cessation de l'activité de l'Ecomusée avec la perte d'un emploi.

*Selon vous quels ont été les temps forts de votre fonction ?

-La réception du Président de la Région, Michel Vauzelle, à l'occasion de l'inauguration de la station d'épuration d'une conception innovante ainsi que la visite des fouilles réalisées sur le site des vestiges de la Chartreuse de Durbon en 2006.

-Les festivités autour de l'Assomption de Philippe de Champaigne en 2012.

*Dans le dernier journal municipal, votre Edito est « sans consistance » et vous concluez ainsi : « voilà c'est une démonstration de l'art de ne rien dire en peu de mots». De multiples interprétations peuvent être émises mais pouvez-vous nous communiquer votre objectif?

Au départ un manque d'inspiration qui s'est transformé par une critique directe (avec je l'espère un peu d'humour) des hommes politiques qui emploient trop souvent la « langue de bois ».

*Si vous deviez donner un conseil à un postulant maire que lui diriez-vous ?

Courage! Courage! Abnégation! Abnégation!

*Vous avez pris la décision de « laisser la place ». Dans quel état d'esprit allez-vous quitter l'aventure municipale ?

Avec sérénité, soulagement et questionnement quant au temps libre dont je vais disposer .Et quand même quelques regrets...!

Nous vous remercions d'avoir répondu sans détour à nos questions et nous vous souhaitons **« bon vent »** pour une pause municipale bien méritée et peut-être pour d'autres aventures publiques!

Interview réalisé par Annie Fabbri.

Budget

Il y a 3 budgets indépendants :

- le budget principal.
- le budget de l'eau.
- -le budget du lotissement.

Tous ces budgets doivent être, pour être validés par les services de la préfecture, votés à l'équilibre.

Cela veut dire que nous ne pouvons mettre en "recette" que l'autofinancement et les subventions certaines et que les réalisations (dépenses) doivent être réalisées .Si ces réalisations ne sont pas faites dans l'année, elles sont "reportées " dans le budget de l'année suivante (mais pas indéfiniment!).

Ainsi une mairie ne peut pas avoir un "produit d'épargne "ou se constituer une " réserve ", en n'utilisant pas ses recettes ou subventions attribuées (pas de budget en "sur- équilibre").

Cela implique le recours à l'emprunt lors d'un investissement important.





Votre mairie a eu recours à l'emprunt:

- En 1984, pour financer les réservoirs du village et de Baumugne plus des canalisations.
 Les annuités étaient de 7 402,29 €. Renégociées en 2006, elles sont descendues à 5 325,20€. Cet emprunt s'est terminé en 2013.
- En 2002, un emprunt a été contracté pour l'achat du camion, de l'étrave et de la gravillonneuse. Les annuités sont de 5 360,54 € pendant 15 ans. <u>Cet emprunt se termine en 2016</u>.
- En 2004, pour l'achat de la gare, un emprunt sur 10 ans dont les annuités étaient de 4 921,36€.
 Cet emprunt s'est terminé en 2013.
- En 2012 le dernier emprunt contracté a été pour investir dans le nouveau lotissement :

Annuités en 2013 = 13 120 € Annuités en 2014 = 12 300 €

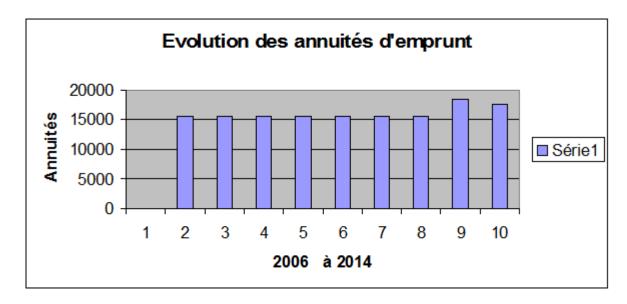
Toutes les autres réalisations ou grand travaux ont été autofinancés sur le budget communal, parfois comme pour la station d'épuration, grâce à la vente de lots communaux sur l'ancien lotissement.

Un rapide calcul nous montre que les annuités de remboursement d'emprunt sont stables :

de 2006 à 2012 = 15 607,10 €en 2013 = 18 480,54 €en 2014 = 17 660,54 €

Après 2016, comme indiqué ci-dessus, l'emprunt pour le camion sera terminé : soit 5 360,54 € en moins.

Évolution des annuités d'emprunt de 2006 à 2014 :



L'endettement d'une commune par habitant est un indicateur difficile à exploiter. Il faut le comparer aux recettes propres de la commune : fiscalité, dotations de l'état, revenus immobiliers.

Si la commune a des recettes suffisantes, l'emprunt permet d'investir.

Les principales ressources de la commune :

la fiscalité directe en 2012 = 87 831 €

les dotations de l'état :

DGF
 en 2012 = 45 656 €
 DSR
 " = 8 199 €
 " = 2 734 €

Les loyers : (gare, appartements, boutique laine, snack, salle polyvalente, gîte, ancienne salle de classe, taxe pâturage, opérateurs téléphoniques...).

En 2012 = 54 729.69 €

Soit un total de 199 149.69 €.

Ne sont bien sûr pas comptabilisées les subventions attribuées lors d'un investissement important.

Avant d'équilibrer un budget d'investissement la mairie doit finaliser et <u>équilibrer le budget de fonction-nement</u>: quelles que soient les ressources, la mairie doit d'abord "fonctionner (payer les salaires des employés municipaux, payer les charges courantes)

Pour Saint-Julien, chaque année une saine gestion du fonctionnement a dégagé pour ce budget, un excédent de fonctionnement.

Cet excédent a permis d'autofinancer, avec selon le cas, l'aide de subventions la plupart des achats et réalisations.

Cette situation, stable année après année est le signe d'une gestion responsable et de finances saines.

Gérard Chaix, maire-adjoint.

Comprendre votre feuille d'impôts : taxe d'habitation, taxes foncières (bâties et non bâties)

La répartition est différente pour ces deux impôts :

- pour la taxe d'habitation : elle finance la commune et l'intercommunalité.
- les taxes foncières sont perçues pour la commune, pour l'intercommunalité et pour le département.
- se rajoute la taxe des ordures ménagères.

Il est important de savoir comment sont calculées ces taxes. Elles sont toutes calculées par l'administration fiscale, en appliquant un taux d'imposition sur une "base ".

** <u>Ou'est-ce que la "base "?</u>

Pour la taxe d'habitation:

- " elle est évaluée par les services fiscaux ..., elle prend en compte la surface et les caractéristiques du logement et de ses dépendances .Cette surface est multipliée par un tarif communal faisant référence aux loyers constatés au 1/1/1970. Cette valeur locative est actualisée et revalorisée par un coefficient voté chaque année par le parlement. En 2013, ce coefficient est de 1,8%.

(Source : Direction générale des finances publiques)



Pour les taxes foncières (même source) :

- "la base d'imposition est égale à 50% (propriétés bâties) ou 80% (propriétés non bâties) de la valeur locative des biens imposables .La valeur locative est calculée d'après les caractéristiques du ou des immeubles au 1er janvier 2013. Elle est déterminée à partir d'un tarif communal faisant référence aux loyers... Pour tenir compte de l'évolution des loyers un coefficient de revalorisation annuel applicable aux valeurs locatives est voté par le parlement dans la loi de finances. Pour 2013, ce coefficient est de 1,8% pour l'ensemble des propriétés bâties ou non bâties."



**<u>Le taux d'imposition</u>

Il est fixé par chaque collectivité (commune, intercommunalité, conseil général) par délibération.

Sur le graphique ci-joint, l'évolution du <u>taux communal</u> des taxes d'habitation et des taxes sur le foncier bâti est représentée sur 10 ans (de 2003 à 2013).

- pour les taxes d'habitation augmentation de 1 pour cent par an jusqu'en 2010, puis stabilité : aucune augmentation en 2011, 2012, 2013.
 - -Il en a été de même pour les taxes foncières.

Cette évolution a été inférieure à l'inflation.

Les taux sont ainsi passés de 7,51% à 8,15% pour les taxes d'habitation et de 15,24% à 16,48% pour les taxes foncières (foncier bâti). Soit une augmentation sur 10 ans de 8,5% et 8,1 % pour ces deux impôts.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que la mairie ne maitrise que les taux de la taxe sur la part communale. Les autres collectivités définissent leur propre taux.

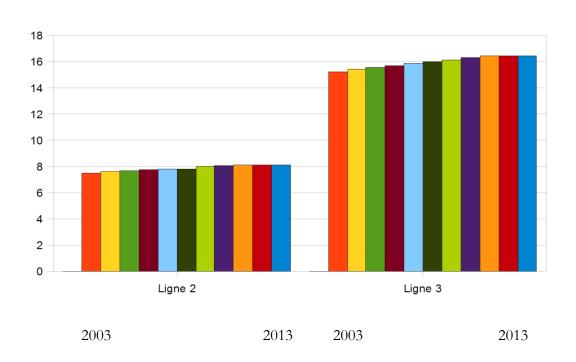
Enfin, la mairie ne maitrise pas la valeur de la "base ".

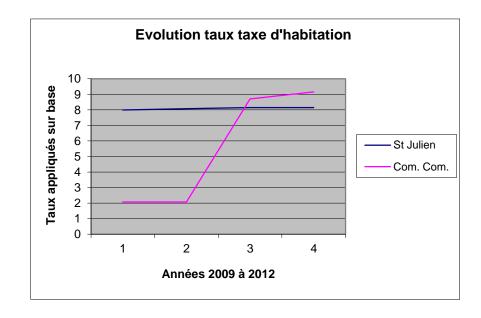
Ainsi votre impôt peut augmenter (si la base augmente et /ou les autres collectivités augmentent leur taux), alors que vos élus à la mairie de Saint-Julien ont décidé de ne pas augmenter le taux de la part communale.

Cette situation s'est produit en 2011, 2012 et 2013. Bien que le taux communal soit constant, vos impôts ont augmenté parce que les bases ont augmenté ainsi que les taux des autres collectivités.

Taux taxe d'habitation

Taux taxe sur foncier bâti





Compte rendu des conseils municipaux

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 octobre à 17h.

Les points suivants ont été abordés :

- Adoption d'un règlement pour le columbarium et le jardin du souvenir, ainsi que sa tarification.
- Election du délégué et de son suppléant (nouveau SIVU) : Jean-Claude Gast et Dany Muret.
- Signature d'une convention entre la préfecture, JVS Mairistem et la mairie (nouveau logiciel pour la dématérialisation d'envois divers).
- ➤ Suite à l'appel d'offre pour la consolidation de la digue de Bouriane, le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise STP Pistono.
- Création de la voirie communale n° 17 correspondant à la route du lotissement « Chante-Duc ».

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 novembre à 17h.

Les points suivants ont été abordés :

- Avancement de grade pour les employés titulaires de la commune.
- Décision de confirmer le cabinet de Me Aoudiani pour défendre l'intérêt de la commune dans l'affaire David Martin suite au refus de son permis de construire.
- Plan de financement pour la réfection éventuelle du mur du cimetière (la décision définitive reviendra à la future municipalité): CG 25%, CR 25%, réserve parlementaire 30%, autofinancement 20%, pour un montant total de travaux de 39 275 €.
- Echange de terrain ONF-Commune : l'ONF nous propose l'échange du chemin « dit CR 10 chemin de Prapinet à Durbon » pour une longueur de 3 850 m avec une partie de la route forestière de Durbon partant de l'angle de la parcelle ZK 23 jusqu'au pont des Etroits.
- L'état ayant arrêté l'aide aux communes en octobre dernier avec l'ATESAT : le conseil général propose la création d'une agence d'ingénierie (IT05) pouvant assurer les mêmes besoins.
- Cession Benoit Bauchau –Commune : M. Benoit Bauchau accepte de céder à la commune une partie de parcelle où se trouve un ancien captage d'eau non utilisé à ce jour sur la route de Montama -Bas.
- Le recensement sur la commune de Saint-Julien aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Nous vous prions d'assurer un bon accueil à l'agent recenseur.
- ➤ Acceptation de la facture d'ERDF pour le branchement au réseau électrique du lotissement Chante-Duc pour 15 761.50 €.

Elections municipales 2014 : Mode d'emploi dans les communes de moins de 1 000 h.

Quel sera le mode de scrutin ?

Dans les communes de moins de 1000 habitants, l'élection a lieu au scrutin de liste plurinominal majoritaire. Le mode de scrutin reste donc inchangé. Les résultats sont appréciés candidat par candidat et non par liste bloquée.

Pour être élu au premier tour, deux conditions sont à remplir :

- Obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Totaliser un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

En cas de second tour, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre des votants. Les candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix seront élus.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé (art. L 253 du code électoral)

Les bulletins peuvent comporter un nombre de noms inférieur au nombre de conseillers à élire. Les derniers noms inscrits au-delà de ce nombre ainsi que les noms des personnes qui n'étaient pas candidates ne sont pas décomptés (art. L 257 du code électoral). Le panachage reste possible.

Le respect du principe de la parité ne constitue pas une obligation, mais rien n'empêche qu'il soit volontairement observé.



Qui peut être candidat?

Dans toutes les communes, les conditions générales d'éligibilité restent inchangées :

- être âgé de 18 ans au jour de l'élection,
- être inscrit sur la liste électorale, ou être inscrit au rôle des contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises, impôt sur le revenu) au premier janvier de l'année de l'élection ou justifier devoir y être inscrit à cette même date (art. L 228 du code électoral).

Il est désormais interdit de se présenter dans plusieurs communes (art. L 255-2 du code électoral). Si un candidat est élu simultanément dans plusieurs communes, il est déchu de plein droit de tous ses mandats de conseiller municipal.

Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée. Seuls peuvent se présenter au second tour les candidats présents au premier tour, sauf si leur nombre au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (art. L 255-3 du code électorat). Dans cette hypothèse, ces nouveaux candidats doivent se déclarer à la préfecture ou à la sous-préfecture (art. L 255-4 du code électoral).

Quand et comment déclarer sa candidature?

La déclaration de candidature est obligatoire au premier tour du scrutin pour tous les candidats et au second tour pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier.

La déclaration doit être déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture :

- Au premier tour, au plus tard le 6 mars 2014 à 18h (soit le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin).
- Au second tour, si le cas se présente, le 25 mars 2014 à 18h (soit le mardi qui suit le premier tour).

La déclaration de candidature indique expressément les noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession du candidat et comporte sa signature.

La préfecture (ou la sous-préfecture) doit délivrer un récépissé. Pour cela elle vérifie que les conditions de déclaration sont remplies et que les documents officiels à produire établissent que le candidat satisfait aux conditions d'éligibilité relatives à la nationalité et à la qualité d'électeur ou de contribuable (art. L 255-4 du code électoral). En cas de refus de délivrance du récépissé, il est toutefois possible de contester la décision. Le candidat dispose de 24 heures pour saisir le tribunal administratif, qui statue en premier et dernier ressort dans les trois jours du dépôt de la requête. Si le tribunal administratif ne rend pas sa décision dans ce délai, le récépissé doit être délivré par les services préfectoraux.

Quel est l'ordre du tableau du conseil municipal?

La loi du 17 mai 2013 précise l'ordre du tableau du conseil municipal, notamment pour la désignation des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1000 habitants. Ainsi à l'issue des élections municipales de 2014, quel que soit le nombre d'habitants de la commune, les membres du conseil municipal seront classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes :

Après le maire, prennent rang les adjoints selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste. Pour les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé par l'ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal; entre conseil-

lers élus le même jour, il est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus à égalité de voix, les conseillers sont classés par âge (art. L2121-1 du CGCT).

Pour tout éclaircissement et toute précision, ce document est consultable et téléchargeable sur le site : www.mairieconseils.net.

N'oubliez pas de présenter votre carte d'identité nationale en même temps que votre carte d'électeur le jour du vote (arrêté du 12 décembre 2013).

Ce qui s'est passé à Saint-Julien

Bal folk



Avec les Patates Sound System .

C'est un public nombreux qui est venu assister au bal folk organisé par le comité des fêtes le 14 décembre 2013.



Concert chez «Paul» avec « les Cousins de Fortune ».

Le père Noël a fait une escale



Les enfants sages de Saint-Julien étaient bouillants d'impatience quand le vénérable vieillard à longue barbe blanche a fait irruption, dimanche 15 décembre, dans la salle des fêtes. Tous les enfants ont été comblés de cadeaux et de friandises, tout comme les aînés de la commune, à l'initiative de la municipalité et du comité des fêtes

Après un spectacle de contes présenté par Laurent et Ophélie, toutes les personnes présentes ont partagé les bûches de Noël et le verre de l'amitié.

Saint-Julien de France

Cette année les Saint-Julien de France auront lieu à St-Julien-les-Landes (Vendée) durant le week-end de Pentecôte (7, 8, 9 juin).

Les personnes désireuses de participer sont priées de se faire inscrire avant le 25 janvier auprès de Dany Muret à la mairie.

La participation est de 62 € par adulte et 32 € par enfant.

Vous pouvez visiter le blog: http://lessaintjuliendefrance.hautetfort.com/

EBAUCHE DE PROGRAMME:

SAMEDI 7 JUIN 2014

- Accueil des invités à partir de 16h
- Rencontre avec les familles hôtesses
- Verre de l'amitié offert par la municipalité
- Dîner échange de spécialités régionales.

DIMANCHE 8 JUIN 2014

- Photo de groupe
- Visite de la région
- Repas à la salle polyvalente
- Retour chez les hôtes
- 19h30 repas de gala avec animation.

LUNDI 9 JUIN 2014

- Réunion des représentants de chaque St-Julien
- Pour les autres : visite du village
- Repas froid
- Départ dans l'après-midi.

L'objectif est de favoriser les échanges entre les habitants, faire découvrir le patrimoine, les paysages, l'économie, être ambassadeur de sa région aux quatre coins de France.

Comité des fêtes

Les membres actuels du comité des fêtes ne renouvellent pas leur candidature.

Il y a donc deux solutions:

- Dissolution du comité des fêtes.
- Ou reprise par d'autres personnes intéressées.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître au plus tard le 25 janvier auprès de Phyllis Soler ou de Dany Muret.

Infos

Conseil municipal: Lundi 20 janvier 2014 à 17 h 30.

Recensement:

A partir du 16 janvier et jusqu'au 15 février, l'agent recenseur de la population Laetitia Schneyder, passera chez vous pour recueillir les informations qui seront fournies à l'INSEE pour connaître la population exacte de la commune.

Validité de la carte d'identité nationale:

Depuis le 1^{er} janvier 2014 la durée de validité de la carte nationale d'identité sécurisée <u>délivrées à des personnes majeures</u> passe de 10 à 15 ans.

Cette mesure s'applique également aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, c'est-à-dire à celles délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Pour ces cartes, la prolongation de la durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés.

En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.



Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

Location:

Le local de l'ancienne « salle de classe » sera disponible à partir du mois d'avril. Les personnes intéressées sont priées d'adresser une lettre de candidature à la mairie, avant le 15 février.



Tri séléctif:



Rappel avant sanction.

Les bouteilles vides, en verre, ne doivent <u>absolument pas</u> être déposées dans les containers des ordures ménagères (village et hameaux).

Les containers de tris sélectifs à la sortie sud du village (à côté du pont sur Bouriane), doivent être utilisés.

Il en est de même pour les emballages et les bouteilles en plastique.

Ceci est valable pour les habitants à l'année et pour les résidents secondaires.

Dany et Gérard.

Assistante maternelle:

Mme RAOMBOSOA Sandrina, assistante maternelle à Lus la Croix-Haute, a deux places disponibles pour accueillir des enfants soit à plein-temps, soit à mi-temps.

Contact: 06.09.83.26.16.

Maraîchage aux Eycharennes

C'est aux Eycharennes, en direction de Durbon, près de la salle des fêtes du village, que nous avons démarré notre projet de maraîchage il y a un an et demi.

Le montage d'une serre de 400 m² nous a permis malgré un printemps 2013 défavorable, de cultiver tomates, féves, asperges, panais, et autres légumes plus classiques, dans le respect de l'environnement, sans désherbant ni traitement ni engrais chimiques.

Le travail s'effectue manuellement, à quatre mains, au rythme des saisons.

Pour compléter cette activité principale, nous produisons également du miel, sans transhumance, pour favoriser la qualité d'un miel unique grâce aux floraisons locales.

Lorsque la terre se repose sur la partie maraichère, en octobre, démarre la cueillette de fleurs de safran sur une petite parcelle rattachée.

Pour finir l'année, la trufficulture a été prévue comme activité hivernale jusqu'en mars, avec un ramassage à la demande comme pour le maraîchage afin de garantir une fraicheur optimale des produits. Vous pouvez nous rendre visite sur place au gré de vos promenades.

C'est un lieu d'échange convivial où dès cette année, beaucoup se sont croisés ou retrouvés tout au long de l'été.

Démarrage de la saison de 2014 en avril pour les premières asperges et salades.

Pour nous contacter: 07.86.84.19.74.



Laetitia et Jérôme

Pipeline

Tout arrive!

Depuis un certain nombre d'années, avec les maires des communes traversées par le pipeline Transalpes, entre Sisteron et Grenoble nous nous battons pour faire reconnaître nos droits à une compensation.

En effet, cet équipement industriel nous impose des contraintes sans aucune contrepartie positive. Grâce à Yves Blein, député-maire de Feyzin, président de l'association AMARIS (association des communes accueillants sur leur territoire des activités industrielles classées SEVESO seuil haut et des canalisations transportant des matières dangereuses), sa collaboratrice Danielle Sauge-Gadoud et sa chargée de mission Delphine Favre qui nous ont accompagnés dans nos démarches et surtout grâce à Karine Berger, députée des Hautes-Alpes, qui a fait voter par l'assemblée na-

tionale et valider par le conseil constitutionnel un amendement (voir ci-dessous) décrétant une imposition forfaitaire sur les canalisations de transport de produits chimiques, nous avons eu gain de cause.

Grand merci à eux.

L'impact sera indirect puisque l'impôt génère 500 € par km qui seront répartis entre le département et la communauté du Haut-Buëch.

Parfois il est donc positif de s'obstiner.

Jean-Claude GAST

Article 1519 HA

- Modifié par LOI n°2013-1278 du 29 décembre 2013 art. 87
- I. L'imposition forfaitaire mentionnée à l'article 1635-0 quinquies s'applique aux installations de gaz naturel liquéfié, aux stockages souterrains de gaz naturel, aux canalisations de transport de gaz naturel, aux stations de compression du réseau de transport de gaz naturel, aux canalisations de transport d'autres hydrocarbures et aux canalisations de transport de produits chimiques.
- II. L'imposition forfaitaire est due chaque année par l'exploitant des installations, ouvrages et canalisations au 1er janvier de l'année d'imposition.
- III. Le montant de l'imposition forfaitaire est fixé à :
- 2 543 750 € par installation de gaz naturel liquéfié dont les tarifs d'utilisation sont fixés en application des articles L. 445-1 à L. 445-3, L. 445-5, L. 446-2 à L. 446-4, L. 452-1 et L. 452-5 du code de l'énergie ;
- 500 € par kilomètre de canalisation de transport de produits chimiques ;
- 508 750 € par site de stockage souterrain de gaz naturel dont les capacités sont soumises aux dispositions des articles L. 421-4 à L. 421-12 et L. 421-14 du code précité;
- 509 € par kilomètre de canalisation de transport de gaz naturel appartenant à un réseau dont les tarifs d'utilisation sont fixés en application des articles L. 445-1 à L. 445-3, L. 445-5, L. 446-2 à L. 446-4, L. 452-1 et L. 452-5 du code précité ;
- 101 750 € par station de compression utilisée pour le fonctionnement d'un réseau dont les tarifs d'utilisation sont fixés en application des articles L. 445-1 à L. 445-3, L. 445-5, L. 446-2 à L. 446-4, L. 452-1 et L. 452-5 du code précité;
- 509 € par kilomètre de canalisation de transport d'autres hydrocarbures.
- IV. Le redevable de la taxe déclare, au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai de l'année d'imposition, les ouvrages, les installations et le nombre de kilomètres de canalisations exploitées par commune et par département.

Le contrôle, le recouvrement, le contentieux, les garanties, sûretés et privilèges sont régis comme en matière de cotisation foncière des entreprises.



Etat-Civil

Deux habitants nous ont quittés depuis la parution du dernier Echo du Bôchaine : Nicole PUGNET à l'âge de 64 ans, Alain MURET à l'âge de 66 ans, sincères condoléances aux familles.

Le saviez-vous?

Des traces dans la neige ...

Lorsque le blanc manteau d'hiver recouvre les crêtes et les vallées et que le thermomètre descend bien en dessous de zéro... voilà le temps de la sélection pour les animaux de nos contrées.

Pour survivre aux rigueurs de l'hiver plusieurs choix se proposent à eux :

- migrer vers les vallées ou vers d'autres continents plus chauds, comme la caille des blés qui retourne à la fin de l'été de l'autre côté de la méditerranée,
- se reproduire et mourir en espérant que sa progéniture voit le printemps suivant, à l'instar de certains insectes (mouches, ...),
- hiberner comme pour nos marmottes qui, en avril, ressortiront amaigries de leurs refuges souterrains,
- s'adapter... mais à quel prix!

Les dépenses énergétiques sont grandes en hiver où il faut combattre le froid et pour certains, vivre sur les réserves accumulées au cours de la belle saison.

Cette trace dans la neige a une histoire ... en voilà le fil!

Par une froide journée neigeuse, un tétras-lyre creusait son igloo.

Sur ce versant nord du Durbonas où résistent les derniers arbres, l'oiseau avait choisi l'endroit poudreux pour faciliter cette tâche.

Ainsi, protégé du froid, il allait passer 22h/24h dans ce cocon protecteur des intempéries extérieures.

En espérant des moments meilleurs, il ne sortira que 2 h par jours pour s'alimenter ... d'aiguilles de pins !

Le lendemain au petit matin, le ciel devenu azur crissait du froid mordant de l'hiver... la tempête était passée ... il avait survécu ...

Quand, soudain, passa près de lui, un randonneur profitant de ces vastes étendues immaculées ne sachant pas où les tétras-lyres se cachaient lors de ces froides journées.

Surpris et apeuré, le tétras-lyre transperça d'un bond son logis de fortune afin de fuir le danger à grands coups d'ailes.



Voilà ce que dit cette trace dans la neige ...

L'histoire ne dit pas combien de fois l'oiseau volera de son abri pendant l'hiver et... s'il chantera encore au printemps!

Alors pour partager la poudreuse, faisons-nous discrets pour qu'à la saison des primevères, on entende encore chanter l'oiseau à la queue en lyre ...

Eric Hustache, Natura 2000